

DOCUMENT FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

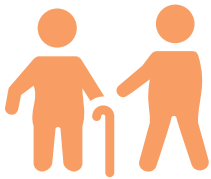


À quoi sert ce document ?

Ce document explique :

- les règles de vie dans l'établissement,
- ce que vous pouvez faire,
- ce qui est interdit,
- comment vivre ensemble dans de bonnes conditions.

Ce règlement concerne les **EHPAD** (*Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*) et **USLD** (*Unité de soins de longue durée*) du Centre Hospitalier de Béziers.



Qui est concerné ?

Ce règlement s'adresse :

- aux résidents,
- aux familles et proches,
- aux visiteurs.

Chacun doit respecter ces règles.



Les valeurs de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- respecter votre dignité,
- respecter votre intimité,
- respecter vos choix,
- assurer votre sécurité.

Vous êtes considéré comme une personne à part entière.

La vie dans l'établissement

Les horaires

- L'établissement est ouvert toute l'année.
- Les visites sont autorisées tous les jours.
- Les horaires peuvent être adaptés selon votre état de santé





Les visiteurs

Les visiteurs doivent :

- respecter le calme,
- respecter les autres résidents,
- suivre les consignes du personnel.

Les visites peuvent être limitées pour des raisons médicales ou de sécurité.



Votre chambre

Vous avez le droit :

- d'avoir une chambre propre et sécurisée,
- de recevoir des visiteurs dans votre chambre.

Vous devez :

- respecter le matériel,
- ne pas modifier les installations.

Il est interdit de fumer ou vapoter dans la chambre.



Les déplacements

Vous pouvez :

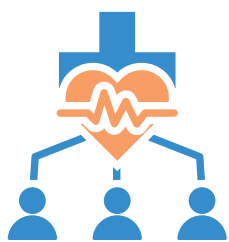
- vous déplacer librement dans l'établissement,
- sortir si votre état de santé le permet.

Parfois, des limites peuvent être mises en place pour votre sécurité.



Les repas

- Les repas sont pris à des horaires fixes.
 - Ils sont adaptés à votre santé.
 - Le respect des règles d'hygiène est obligatoire.
 - Des repas pour les invités sont possibles sur demande (payants).
-



Les soins et l'accompagnement

Les équipes assurent :

- les soins médicaux,
- l'aide à la toilette,
- l'aide aux repas,
- le suivi de votre santé.

Les soins respectent votre consentement.



Les animations et services

Vous pouvez participer :

- aux animations,
- aux activités collectives,
- aux sorties organisées.

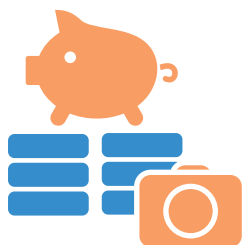


La sécurité

Pour la sécurité de tous :

- respectez les consignes,
- signalez tout danger,
- n'apportez pas d'objets dangereux,
- conformez-vous à la liste des équipements électriques autorisés.

En cas d'urgence, le personnel intervient immédiatement.



Les objets personnels

Vous pouvez garder :

- des objets personnels,
- de l'argent en petite quantité.

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.



Le respect et le vivre ensemble

Chacun doit :

- respecter les autres,
- éviter le bruit excessif,
- adopter un comportement correct.

Toute violence ou insultes sont interdites.



Les interdictions

Il est interdit :

- de fumer à l'intérieur,
- d'apporter des produits dangereux,
- de perturber la vie collective.



En cas de problème

Si un problème survient :

1. parlez-en avec l'équipe,
2. contactez la direction si besoin,
3. vous pouvez saisir une personne qualifiée.



Les sanctions

Si les règles ne sont pas respectées :

- un rappel est fait,
- des mesures peuvent être prises.

Ces mesures sont toujours expliquées.



Vos droits

Vous avez le droit :

- d'exprimer votre avis,
- de faire une réclamation,
- d'être écouté.



Conclusion

Ce règlement aide à :

- vivre ensemble dans le respect,
- assurer la sécurité de tous.

Ce document est une version simplifiée. Le règlement officiel complet reste le document de référence.

Direction de l'action gériatrique

T.: 04 67 35 77 06 - gerontologie.perreal.cazouls@ch-beziers.fr